



N°	2023	001
----	------	-----

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE  
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA  
COMMUNE DE BOISSY SOUS SAINT YON  
91 790

**DATE DE CONVOCATION**  
06 MARS 2023

PUBLICATION FAITE  
AU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS**

EN EXERCICE	9
PRESENTS	8
VOTANTS	9

**OBJET :**  
  
ADOPTION DE L'ORDRE  
DU JOUR DE LA SEANCE

L'an deux mil vingt trois  
Le quatorze mars à dix-huit heure trente,  
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale  
légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la  
présidence de Monsieur SAADA Raoul.

Etaient présents : M. Raoul SAADA, Mme Claire CAZADE-SAADA, Mme  
Christine DUCHOSAL, Mme Sophie BLAIZE Mme Anne-Marie PEDRONO,  
Mme Renée MARCHAIS, , Mme Marie-Christine FRANCOIS,  
M. DELAME Eric

Absent représenté : Mme PERRIER Nicole par Mme CAZADE-SAADA  
Claire

Absente Excusée :

Absente :

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame AJIB est nommée secrétaire de séance

Monsieur le Président présente l'ordre du jour de la séance. Les membres sont  
invités à se prononcer.

Le Conseil d'Administration,  
**VU** le code général des collectivités territoriales,  
**VU** le code de l'action sociale et des familles,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**ADOpte** l'ordre du jour de la séance du 15 mars 2023,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de  
pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux

mois à compter de sa publication.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Président du CCAS,  
Raoul SAADA



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-269100210-20230320-2023-001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/03/2023